





## LES MALADIES PROFESSIONNELLES









## Service de prévention des risques professionnels

Les maladies professionnelles







### Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle

« Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau »

C 'est une affection de la santé qui résulte de l 'exposition habituelle à l 'action d 'agents nocifs sur le lieu de travail



### Une maladie est dite professionnelle :

- Si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque :
- Physique (bruit, vibration etc...)
- Chimique (trichlorétylène, eau de javel etc...)
- Biologique (tétanos, hépatites)

Et si elle résulte des conditions dans lesquelles il exerce d'une façon habituelle son activité professionnelle



### La maladie professionnelle résulte de l'exposition à :

des poussières

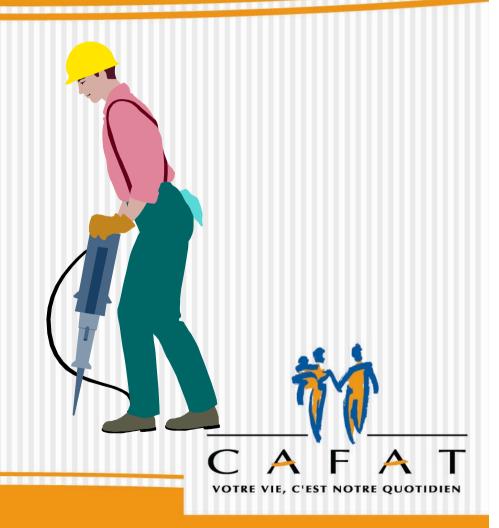
des vapeurs chimiques

des agents infectieux

des gestes

des postures

des outils





### Les modes de reconnaissance :

Le système des tableaux

Le système complémentaire



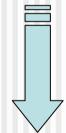
Comité Territorial de Reconnaissance des Maladies Professionnelles

Est présumée d'o désignée dans un contractée dans le

Intitulé type de la maladie			
Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste indicative ou limitative des travaux	
<ul> <li>Nom de la maladie</li> <li>Symptômes</li> <li>Critères d'évolution</li> <li>Critères de gravité</li> <li>Examens exigés</li> </ul>	Délai entre fin d 'exposition et 1èreconstatation médicale	Dans tous les cas, I 'exposition au risque doit être prouvée par le le salarié	

Ces conditions sont d'ordre:

- □ médical
- □ technique
- □ administratif



Durée minimum d'exposition





### Le délai de prise en charge



Délai maximal entre :

La date de cessation d'exposition au risque

et

La date de la 1ère constatation médicale la pathologie

La durée d'exposition au risque:

Certains tableaux exigent que le salarié ait été exposé au risque pendant un temps minimum

2008							
2009							
2010							
			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		



Tableau n° 97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante.  Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-	6 mois (sous réserve d'une durée	Travaux exposant habituellement aux vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier:
L4, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	d'exposition de 5 ans)	- par l'utilisation ou la conduite des engins et véhicules tout terrain : chargeuse, pelleteuse, chargeuse-pelleteuse, niveleuse, rouleau vibrant, camion tombereau, décapeuse, chariot élévateur, chargeuse sur pneus ou chenilleuse, bouteur, tracteur agricole ou forestier,
		- par l'utilisation on la conduite des engins et matériels industriels: chariot automoteur à conducteur porté, portique, pont roulant, grue de chantier, crible, concasseur, broyeur,
		- par la conduite de tracteur routier et de camion monobloc.

VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

### La présomption d'origine :

Si **TOUTES** les conditions sont réunies :

- l'affection est «présumée » d'origine professionnelle
- la preuve de la relation de cause à effet n'est pas exigée

#### La présomption peut être détruite :

- si la preuve que la maladie TOTALEMENT étrangère au travail





### Le système complémentaire :

Pas de présomption d'origine, il faut prouver le lien direct entre la pathologie et le travail.

Preuve apportée par :

le Comité Territorial de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (C.T.R.MP



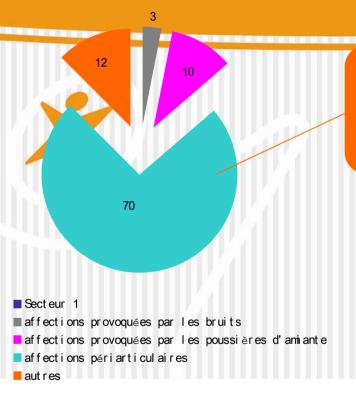


### La composition du C.T.R.M.P:

- Le médecin conseil de la Cafat
- Le médecin inspecteur du travail
- Un professeur d'université ou un praticien hospitalier particulièrement qualifié (spécialiste de la pathologie concernée)
- Le responsable du service de prévention des risques professionnels

#### chiffres clés des accidents du travail et des matudies professionnelles

95 maladies professionnelles reconnues en 2011



LES AFFECTIONS PERIARTICULAIRES, LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) REPRESENTENT 73,6 % DES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES

Ces affections touchent essentiellement...

- le membre supérieur (98,5%),
- dans les secteurs du commerce (31,4%) et de l'industrie (25,7%)
- et autant les hommes que les femmes.

## Qu'est ce qu'un T.M.S ?

Les T.M.S (Troubles Musculo-Squelettiques) sont des pathologies affectant les tissus mous (muscles, tendons, ligaments, nerfs, vaisseaux, cartilages (pas les os) des membres et de la colonne vertébrale.

Ils s'expriment par des douleurs, une perte de mobilité ou une perte de force pouvant aller jusqu'au recours à des opérations chirurgicales ou jusqu'à des incapacités fonctionnelles permanentes.

Ils résultent de microtraumatismes subis de façon continue ou fréquente par les articulations et ne sont pas dus à une blessure soudaine (AT)



- Le terme « T.M.S » regroupe un grand nombre de pathologies. Les plus courantes sont :
- Le syndrome du canal carpien au niveau de la main et du poignet (presque la moitié des T.M.S reconnus).
- La tendinite de la coiffe des rotateurs au niveau de l'épaule.
- L'épicondylite et l'hygroma au niveau du coude.
- Les lombalgies, dorsalgies au niveau du dos



5 Tableaux de maladies professionnelles pour les TMS

#### Tableau 57

 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures de travail Épaule, coude poignet, main, genou, cheville, pied

#### Tableau 69

•Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets, et par les chocs itératifs du talon de main sur des éléments fixes Main, coude.

#### Tableau 79

•Lésions chroniques du ménisque Genou

#### Tableau 97

 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier

#### Tableau 98

 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes



Exemple: le tableau 57

### 57 Affections périarticulaires proyoguées par o

## Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : 9 novembre 1972		Dernière mise à jour : 7 septembre 1991 (décret du 3 septembre 1991)
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- A - Épaule		
Épaule douloureuse simple (tendinopathie de la coiffe des rotateurs).	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répé- tés ou forcés de l'épaule.
Épaule enraidie succédant à une épaule doulou- reuse simple rebelle.	90 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répé- tés ou forcés de l'épaule.



RÉGIME GÉNÉRAL

#### **RÉGIME GÉNÉRAL Tableau 57**

#### Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : 9 novembre 1972

Dernière mise à jour : 7 septembre 1991

(décret du 3 septembre 1991)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- C - Poignet - Main et doigt		
Tendinite. Ténosynovite.	7 jours 7 jours	Travaux comportant de façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts.
Syndrome du canal carpien.  Syndrome de la loge de Guyon.	30 jours 30 jours	Travaux comportant de façon habituelle, soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.

Toutes les entreprises sont touchées par les T.M.S, quel que soit le secteur d'activité :

- Agroalimentaire (volaille, viande de boucherie etc...)
- Grande distribution (alimentaire, bricolage etc...)
- Logistique
- B.T.P
- Administrations (travail sur écran notamment)
- Metallurgie (équipementiers automobiles etc...)
- Aide et soins à domicile

etc...



Quelques troubles caractéristiques liés à la survenue d'un TMS :

- Des troubles sensitifs :
- Fourmillements
- > Picotements
- Perte de sensibilité
- > Engourdissement
- Des troubles moteurs :
- > Perte de force musculaire
- Atrophie progressive du muscle





# Des questions ?



Les causes et les facteurs de risques :



Les T.M.S sont des pathologies multifactorielles à composante professionnelles.





Trois types de facteurs identifiables :

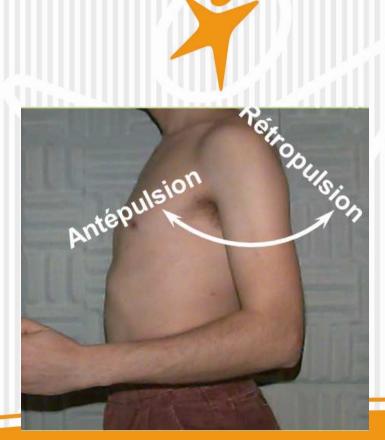
### 1- Le facteur biomécanique :

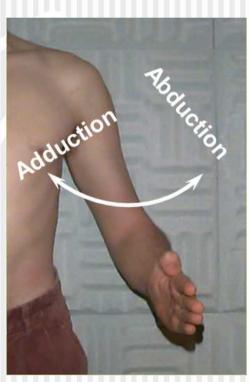
les gestes, la posture et les mouvements

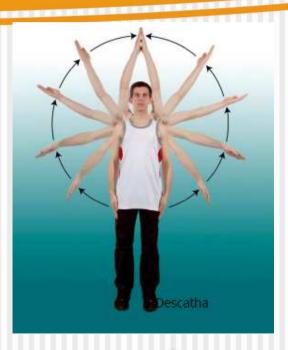
(positions articulaires, efforts, répétitivité des gestes, durée de l'exposition, temps de récupération insuffisant, position statique maintenue...)



## Les T.M.S : gestuelle des épaules





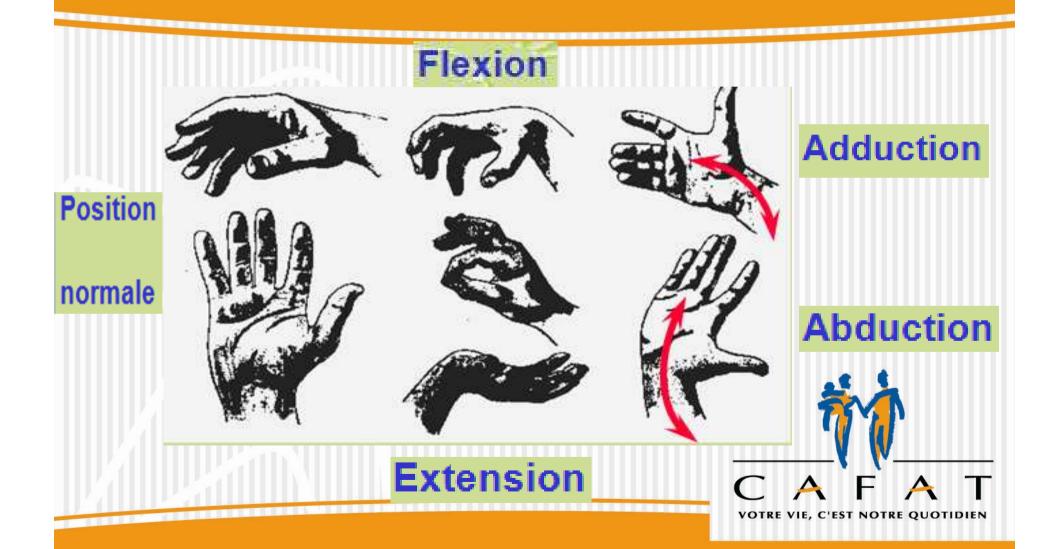




## Les T.M.S : gestuelle des coudes

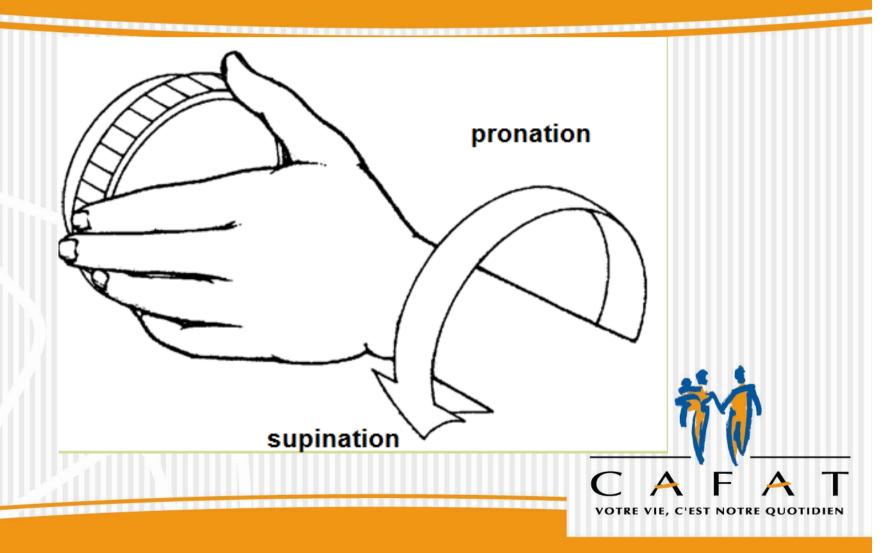


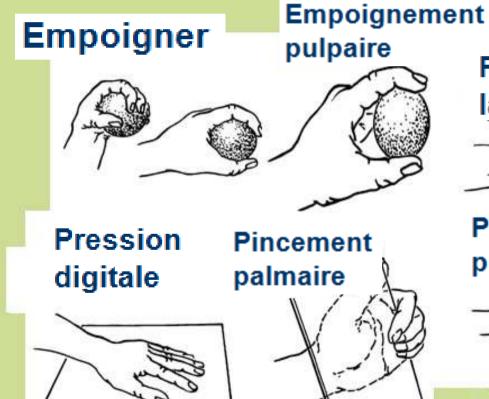
# Les T.M.S : gestuelle des poignets





## Les T.M.S: pronation et supination





Pincement latéral



Pincement pulpaire



Les Six Types

De Préhension

Les Plus Utilisés





### 2- Le facteur organisationnel :

le temps, les horaires, les cadences, les objectifs, les moyens, le management.





### 3- Les facteurs psychosociaux :

travail sous pression, le stress, le manque de collectif, les tensions



Une COMBINAISON particulière de ces facteurs de risques dans chaque situation peut être de nature à déclencher une pathologie.

Celle-ci pourra également varier en fonction des caractéristiques individuelles des salariés (conditions

physiques, âge, sexe, problèmes personnels etc...).

#### Les conséquences pour le salarié :

- Invalidité ou handicap dans la vie professionnelle et hors travail
- Des absences répétées
- Difficulté à tenir son poste
- Un changement d'activité à envisager
- Démotivation
- > Difficulté à se projeter donc à se former
- Un handicap
- Une perte d'emploi



## Les conséquences en terme de coûts pour l'entreprise :

- « Absentéisme » ayant une influence sur la charge de travail du reste de l'équipe
- Une baisse de production
- Coûts de formation et d'apprentissage des remplaçants
- > Dégradation de l'image et perte d'attractivité
- > Difficultés de recrutement
- Coûts liés aux aménagements de poste de travai
- Coûts liés aux remplacement des personnes A F A T



#### DES QUESTIONS







Prévention des T.M.S:

Lutter contre les T.M.S passe par l'élaboration et la conduite d'un « projet » T.M.S





### La conduite du projet comprend quelques principes de bases :



#### Les T.M.S

- 1. Impliquer les acteurs dans une démarche participative
- 2. Impliquer les acteurs incontournables : La Direction, le CHSCT, le médecin du travail, l'encadrement de proximité, et les opérateurs
- 3. Instaurer des espaces de dialogue et d'expression
- 4. Permettre la mise en place d'une conduite de projet solide
- 5. Nommer un pilote
- 6. Mettre en place des actions de prévention retenue



Critères indispensables de réussite : L'entreprise devra être capable d'accepter que :



### Les T.M.S

- Les T.M.S sont des maladies multifactorielles. Cela implique que les améliorations seront à chercher dans chaque domaine concerné.
- Parler des T.M.S dans l'entreprise peut déclencher des demandes de reconnaissance au titre de la maladie professionnelle.
- Il s'agit d'une action qui s'inscrit dans le temps.
- Il faudra des relais dans l'entreprise, existants ou à former.
- Des compétences en ergonomie pourront être nécessaires (en interne ou auprès des techniciens de prévention de la CAFAT et du S.M.I.T, des médecins du travail ou de cabinets extérieurs spécialisés).

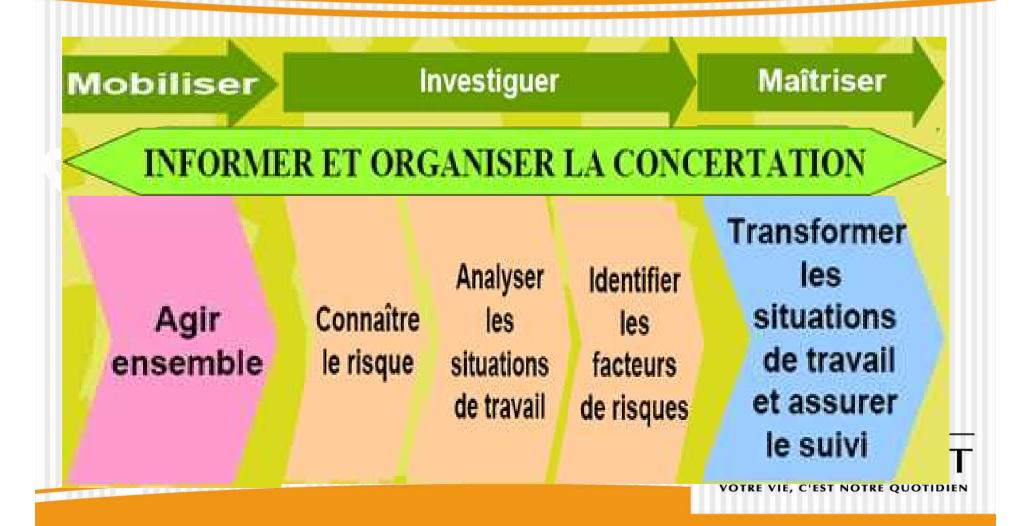




# La démarche à suivre pour conduire un projet « T.M.S » :



### Les T.M.S





# Des questions?





#### Cas pratique:

Pathologie: épicondilyte droite

Profession: lingère polyvalente

Horaires de travail : 14h/21h du lundi au samedi

#### Descriptif des tâches réalisées :

- Récupération des draps pliés sur le convoyeur en sortie de machine afin de les emballer sous film plastique à l'aide de l'emballeuse = extension des poignets, mouvements répétés de préhension du linge.
- Démêlage des draps housses humides puis mise en place dans la petite calandreuse = mouvements répétés de préhension, flexion et extension des poignets et coude plus haut que le milieu du torse.
- Mise en place des draps sur les 2 pinces de la grande calandreuse = coude plus haut que le milieu du torse, flexion et extension des poignets.
- Récupération des taies d'oreillers en sortie de machine afin de les placer dans un chariot pour attente de passage à la calandreuse.
- Mise en place des serviettes en entrée de machine (machine à plier les serviettes), programmation de la machine et récupération en sortie de machine afin de les placer dans un chariot = flexion et extension des poignets, mouvements répétés de préhension.
- Tri du linge (draps housses, housses de couettes, taies d'oreillers, draps/etc...) à l'arrivée à la blanchisserie dans des chariots = mouvements répetés préhension, flexion et extension des poignets. VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



Utilisation de la « check-list Osha (Occupational Safety and Health Administration) comme outil d'aide au dépistage et à l'analyse des T.M.S





Le dépistage, c'est la première étape dans la démarche de prévention

Il permet de repérer la présence ou l'absence de facteurs de risques de T.M.S dans les situations de travail

Il s'agit d'un outil de dépistage des situations de travail susceptibles d'être à risques de TMS du membre supérieur, qui permet de repérer les facteurs de :

- répétitivité,
- effort manuel,
- postures contraignantes,
- surpression,
- vibration,
- environnement, éclairage, température,
- maîtrise des cadences de travail



Ces thèmes sont passés en revue au travers de 17 questions.

L'apprentissage de cette méthode est rapide, en quelques heures il est ainsi possible de réaliser une analyse de la situation de travail



Ce questionnaire peut être utilisé pour tout type de tâche, dans tous les secteurs d'activité professionnelle



ľ	F	Cairle diament la factoria de sissue		Durée	L
	Facteurs de	Critère figurant les facteurs de risque	(a) outer	0,5/ par sup)	neure
			2 à 4	4 à 8	8 et+
	Répétitivité (mouvement des doigts, du poignet, etc.)	1. Mouvements identiques ou comparables effectués à intervalles de quelques secondes - Gestes répétés toutes les 15 secondes (hors travaux de frappe).	ı	3	
		2. Frappe intensive sur un clavier (2 mains sollicitées, saisie alphanumérique, etc.)	1	3	
		3. Frappe intermittente sur un davier	0	1	
	Effort manuel – (répété ou maintenu).	1. Préhension d'une charge (objet tenu de plus de 5 kg ou préhension puissante	1	3	
		2. Prise digitale avec un effort de plus de 1kg	2	3	



Postures contraignantes	1. Membre supérieur sans appui ou coude plus haut que le milieu du torse ou forcés de l'épaule	2	3	
	2. Mouvements de <u>rétropulsion</u> de l'épaule > à 0 °	2	3	
	3. Mouvements rapides de l'avant bras - <u>Pronosupination</u> de l'avant bras ou résistance à la rotation d'un outil (vissage manuel)	1	2	
	4. Mouvements de flexion/extension du poignet (+ de 20 et + de 30°)	2	3	
	5. Prise digitale énergique pour maîtriser ou tenir un objet	0	1	
Surpression cutanée	Pressi on d'objets durs ou coupants au contact direct de la peau (paumes, doigts, poignets, coudes, de l'aisselle).	1	2	
	2. Utilisation de la paume de la main comme un marteau	2	3	
Vibration	Vibrations localisées sans amortissement (contact des mains avec un outil vibrant)	1	2	
Environnement	1. Basses températures	0	1	4
Cadence de travail	Pas de maîtrise (cadence imposée par la machine, salaire au rendement, délais quotidiens imposés. (attribuer 1 points par élément de non-maîtrise des cadences, 2 points si deux éléments ou plus)			<u> </u>
Score*	6			FRE QUOTI

#### Extrait du tableau n° 57

#### Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : Décret du 2 novembre 1972	[	Dernière mise à jour : Décret du 17 octobre 2011
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Coude		
Épicondylite.		
Épitrochléite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de supination et pro- nosupination.
Lipiti oci ilette.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de supination et pronosupination.



#### Mesures de prévention préconisées :

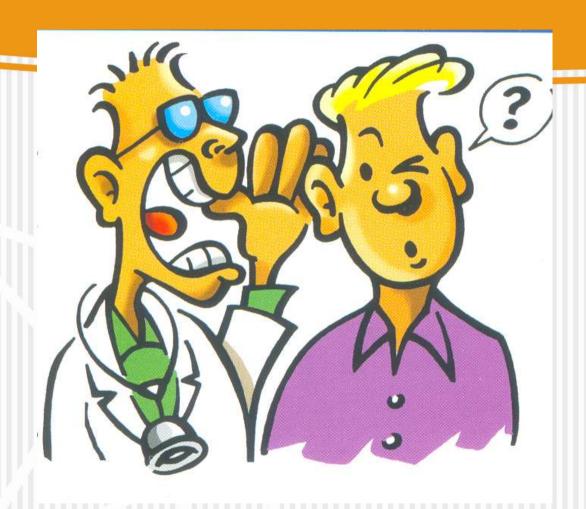
- Mise à disposition d'une emballeuse automatique
- Affectation de l'intéressée à un poste différent chaque jour



# Des questions?



### 1 Le bruit





### **Le bruit**

Le son est le résultat de la vibration d'un corps solide, liquide ou gazeux. Elles se propagent en ondes jusqu'à l'oreille

Le bruit est un phénomène acoustique produisant une sensation auditive désagréable ou gênante

Les bruits sont des sons indésirables



## Le bruit : mesurage

On mesure le niveau de bruit en décibels.

- Zéro dB(A) = Seuil d'audibilité,
- 120 dB(A) = Seuil de douleur

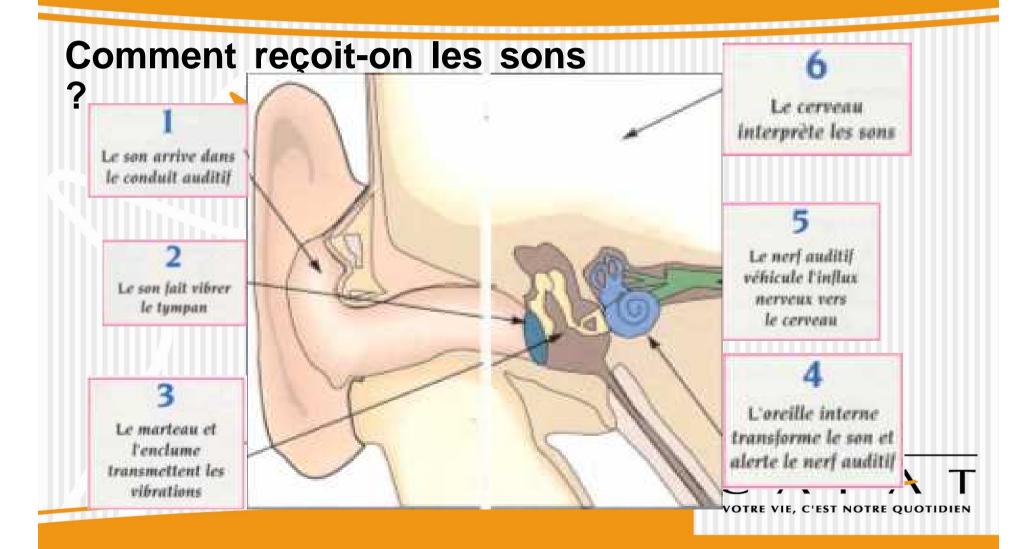
Les mesures se font au moyen d'un sonomètre

# Le bruit : les seuils de repère

Type de bruit	DB (A)	Sensation auditive
	0	Seuil d'audibilité
Chuchotements	30	
Bureau calme	45	Calme
Conversation normale	60	7
Risque	de détérior	ation de l'ouïe
Marteau piqueur	100	Difficilement supportable
Boite de nuit	105	
Avion à réaction	140	Douloureux



# **Le bruit**





#### Les risques pour la santé :

Traumatisme sonore entraînant une surdité brutale (AT)

Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels

Autres troubles sur la santé (fatigue, maux de tête, troubles digestifs)

La nocivité du bruit dépend de son intensité et durée



### Le bruit : déficiences auditives



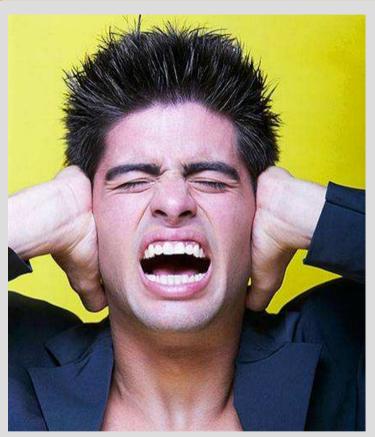
Concert de Vivaldi – sans déficience auditive

Concert de Vivaldi – avec déficience auditive





#### Le bruit : Acouphène



Un acouphène est une sensation sonore perçue en l'absence de source de bruit externe. Il se produit en cas de lésion ou de trop forte sollicitation de l'ouïe.

Seule la personne touchée peut l'entendre.

Dans le pire des cas, un acouphène peut persister durant toute une vie.







#### Obligations de l'employeur :

L'employeur doit réduire le bruit au niveau le plus bas compte tenu de l'état des techniques.

Il identifie les travailleurs pour lesquels l'exposition sonore quotidienne atteint ou dépasse le niveau de 85 dB(A).



## Le bruit

A partir de 85 dB(A) la mise en place d'une protection collective ou la mise à disposition de protections individuelles sont recommandées.

A partir de 90 dB(A), ces mesures sont obligatoires



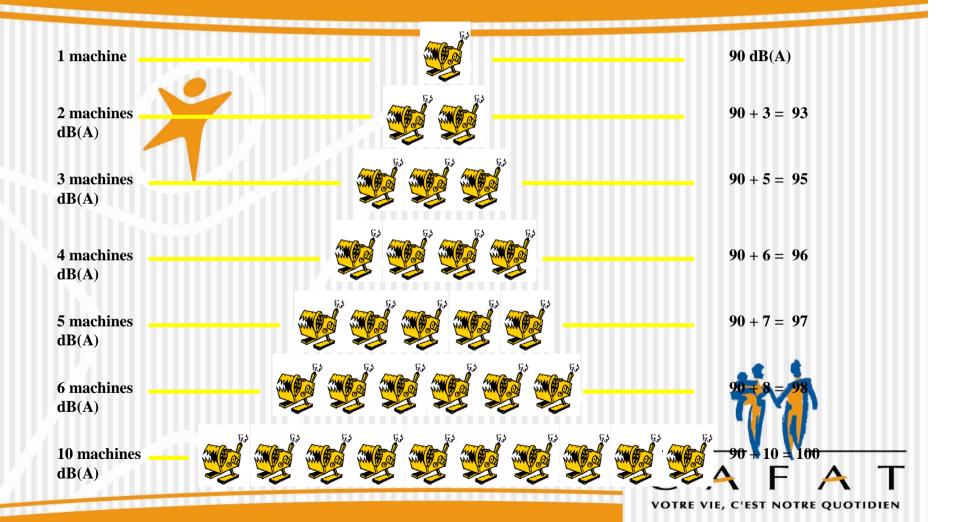
#### Règles d'addition des niveaux sonores en décibels :

Pour additionner 2 niveaux sonores exprimés en dB, on peut utiliser le tableau donné ci-dessous :

Différence entre les deux niveaux (dB)	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Valeur à ajouter au niveau le plus élevé (dB)	3	2,5	2,1	1,8	1,4	1,2	1	0,8	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2



### Le bruit



### **Le bruit**

Durée maximale par jour
8 heures
2 heures 30 minutes
48 minutes
15 minutes
5 minutes
1,5 minutes

**VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN** 



La protection collective : les principales mesures

Concevoir des machines aussi peu bruyante que possible

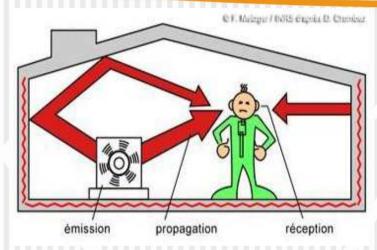
Isoler la source du bruit

Réaliser un traitement acoustique des locaux de travail

Limiter la durée d'exposition des salariés

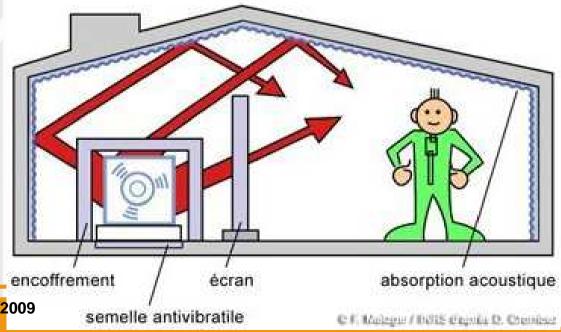


## Le bruit



Modes de propagation du bruit : direct, réfléchi, vibrations.

Protections collectives: traitement acoustique du local ou des machines



2ème journée Santé & Travail - St Malo - 20/10/2009



Machine

# Isolée par encoffrage



Local de fabrication

Equipé de plaques de la company de la compan



# La protection individuelle :

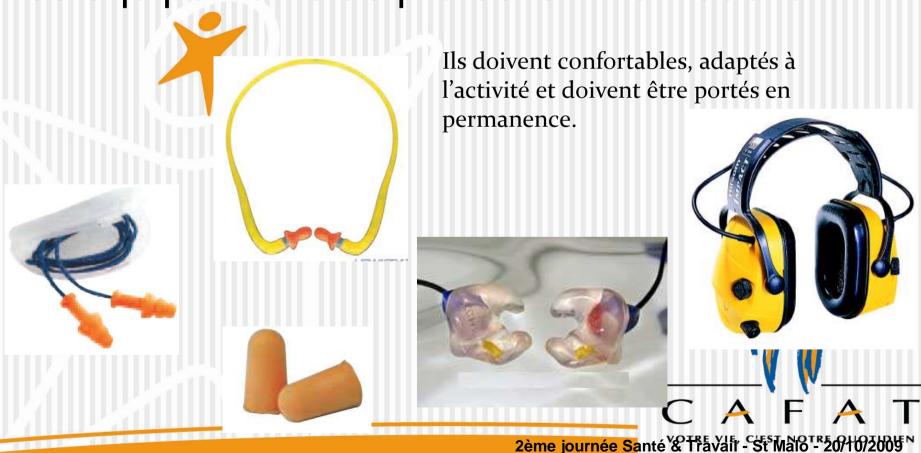
Port d'équipements normalisés :

Casques anti-bruit

Bouchons d'oreilles jetables ou moulés sur mesure

# Le bruit : protection des salariés

# Les équipements de protection individuelle





# Sans oublier:

L'information des salariés

La formation

La surveillance médicale renforcée





# Cas pratique:

Pathologie : Hypoacousie bilatérale de

perception

Profession: Maçon chef de chantier

Horaires de travail : 07h/11h ; 12h/16h/1/C A F A T

# Descriptif des tâches réalisées :

Les fonctions de l'intéressé l'amènent à participer aux divers travaux de maçonnerie et de ce fait, il lui arrive d'utiliser des machines bruyantes telles que, la perceuse, la scie circulaire, le marteau piqueur pneumatique, le 'skill', l'aiguille vibrante, la dameuse, la ponceuse, la machine à découper le béton et le groupe électrogène. L'intéressé évolue également à proximité d'engins mobiles de chantier en marche.



# Etude de poste et renseignements pris pendant l'enquête:

L'intéressé déclare avoir commencé à travailler dès l'âge de 13 ans dans le secteur d'activité de la maçonnerie. Employé pour le compte d'un employeur du 01/04/80 au 14/12/92, il a occupé le fonction de chef de chantier avant d'être recruté pour un poste similaire au sein d'une société le 01/02/93.

Souffrant d'une gène auditive depuis deux ans environ, l'intéressé en a informé lors de sa visite médicale préventive le 20/05/10, le médecin du travail qui lui a fait faire un premier audiogramme. Suite à de nouveaux examens réalisés en 06/11 et en 01/12, le praticien a, à l'issue des résultats, établi un CMI en relation avec une perte auditive bilatérale le 16/01/12.

L'intéressé précise qu'il n'avait pas de protection auditive à l'époque. Bien qu'elle ait été mise à disposition depuis une quinzaine d'années environ, la protection auditive n'a pas toujours été portée régulièrement par le salarié. Par ailleurs, ce n'est que depuis une année environ que des sensibilisations sur le bruit et le port impératif des EPI sont faites régulièrement par l'employeur.



# Extrait du tableau n° 42

#### Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels

Atteinte auditive provoquee par les bruits lesionneis				
Date de création : Décret du 10 avril 1963	Dernière mise à jour : Décret du 25 septembre 2003			
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies		
Hypoacousie de perception par lésion cochléaire irréversible, accompagnée ou non d'acouphènes.  Cette hypoacousie est caractérisée par un déficit audiométrique bilatéral, le plus souvent symétrique et affectant préférentiellement les fréquences élevées.  Le diagnostic de cette hypoacousie est établi :  - par une audiométrie tonale liminaire et une audiométrie vocale qui doivent être concordantes ;  - en cas de non-concordance : par une impédancemétrie et recherche du réflexe stapédien ou, à défaut, par l'étude du suivi audiométrique professionnel.  Ces examens doivent être réalisés en cabine insonorisée, avec un audiomètre calibré.  Cette audiométrie diagnostique est réalisée après une cessation d'exposition au bruit lésionnel d'au moins 3 jours et doit faire apparaître sur la meilleure oreille un déficit d'au moins 35 dB. Ce déficit est la moyenne des déficits mesurés sur les fréquences 500, 1000, 2000 et 4000 Hertz.  Aucune aggravation de cette surdité professionnelle ne peut être prise en compte, sauf en cas de nouvelle exposition au bruit lésionnel.	réserve d'une durée d'exposition d'un an, réduite à 30 jours en ce qui concerne la mise au point des propulseurs, réacteurs et moteurs thermiques)	<ol> <li>Les procédés industriels de séchage de matières organiques par ventilation.</li> <li>L'abattage, le tronçonnage et l'ébranchage mécanique des arbres.</li> <li>L'emploi des machines à bois en atelier : scies circulaires de tous types, scies à ruban, dégauchisseuses, raboteuses, toupies, machines à fraiser, tenonneuses, mortaiseuses, moulurières, plaqueuses de chants intégrant des fonctions d'usinage, défonceuses, ponceuses, clouteuses.</li> <li>L'utilisation d'engins de chantier : bouteurs, décapeurs, chargeuses, moutons, pelles mécaniques, chariots de manutention tous terrains.</li> <li>Le broyage, l'injection, l'usinage des matières plastiques et du caoutchouc.</li> <li>Le travail sur les rotatives dans l'industrie graphique.</li> <li>La fabrication et le conditionnement mécanisé du papier et du carton.</li> <li>L'emploi du matériel vibrant pour l'élaboration de produits en béton et de produits réfractaires.</li> </ol>		



# Mesures préconisées :

Il a été rappelé à l'employeur qu'en plus de la mise à disposition de protections auditives à ses salariés, celui-ci devait également veiller aux port impératif de celles-ci





# Merci de votre attention

# Des questions?





Les produits chimiques sont présents dans un très grand nombre d'activités













53 tableaux sur 109 concernent une maladie liée à l'exposition d'un produit chimique





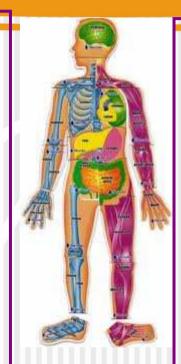


#### Les intoxications

Aigües (à court terme)

Elles sont provoquées par l'absorption massive de produit.

Les effets sont immédiats : maux de tête, nausées, vomissement, brûlure, diarrhée, etc.



Chroniques (à long terme)

Elles sont liées à l'absorption progressive et répétée de petites quantités de produit.

Les effets peuvent se déclencher ultérieurement à l'exposition : eczéma, asthme, troubles de la fertilité, cancers broncho-pulmonaires, etc.





Voie cutanée (contact)

C'est sur la peau que les irritants et les corrosifs agissent localement et peuvent générer des lésions à l'endroit du contact.



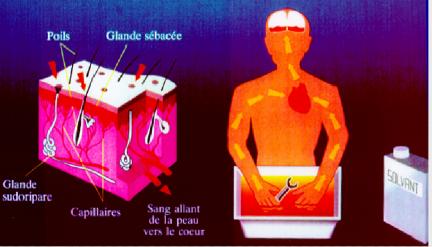
Brûlures et irritations Ulcérations, dermites





Corrosif





Certains autres produits solubles dans les graisses (le benzène par exemple) franchissent la barrière cutanée et se dispersent dans tout l'organisme où ils provoquent des troubles divers à plus ou riggins our long terme.



Voie cutanée (contact)

# Tableau n°8 : Affections causées par les ciments (alumino-silicate de sodium)

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Ulcérations, pyodermites.	30 jours	Fabrication, concassage, broyage, ensachage et
Dermites eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané.	15 jours	transport à dos d'homme des ciments. Fabrication, à l'aide de ciments, de matériaux agglomérés et d'objets moulés. Emploi des ciments dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics.
Blépharite.	30 jours	77
Conjonctivite.	30 jours	<b>V</b>
		$C \land F$

**VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN** 



Voie respiratoire (inhalation)

C'est la voie de pénétration la plus fréquente sur le lieu de travail car les polluants peuvent être intimement mélangés à l'air que l'on respire.

On inhale poussières, vapeurs ou fumées bien souvent

sans aucune sensation de gène.



Maux de tête, nausées Asthme, rhinite





Une fois inhalés ces produits sont véhiculés par le sanget peuvent provoquer des troubles respiratoires mais aussi touchet d'autres notre quotibles organes.



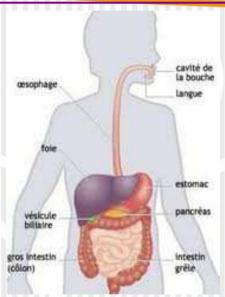
Tableau n°4bis : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

DÉSIGNATION des DÉLAI LISTE INDICAT	TWE DEC DDINGIDALLY TO AVALLY
l de nrise l	Oles de provoquer les maladies
intestinaux apyrétiques accompagnés de vomissements à répétition.  - emplois divers du benzène des résines naturelles ou syn - production et emploi de ve produits d'entretien renferm - fabrication de simili-cuir; - production, manipulation e naturel ou synthétique ou de toluène, des xylènes; - autres emplois du benzène renfermant comme agents d d'agglomération ou de netto diluants;	ernis, peintures, émaux, mastics, encres, colles, nant du benzène, du toluène et des xylènes; et emploi des dissolutions de caoutchouc es solvants d'avivage contenant du benzène, du e, du toluène, des xylènes ou des produits en d'extraction, d'élution, d'imprégnation, oyage et comme décapants, dissolvants ou e déshydratant des alcools et autres substances



Voie digestive (ingestion)

L'ingestion provient surtout du non respect des règles d'hygiène





Crampes abdominales, nausées, vomissements

Perforations digestives



- Ne pas manger, boire, et fumer pendant la manipulation et dans les zones de travail
- Se laver les mains et le corps après toute manipulation
- Garder le produit dans son emballage d'origine, ou à défaut, reproduire l'étiquette et la coller sur le contenant





### **Quelle règlementation?**

#### Code du travail

Lp 261-15 : « les vendeurs ou distributeurs de substances ou préparations dangereuses, ainsi que les employeurs qui en font usage, procèdent à l'étiquetage de ces substances ou préparations dans les conditions déterminées par voie règlementaire. »

R 261-2: « L'étiquetage est apposé sur tout récipient, sac ou enveloppe contenant les substances ou préparations dangereuses.

Les récipients, sacs et enveloppes contenant les substances ou préparations dangereuses doivent être solides et étanches. »





### **Quelle règlementation?**

#### Délibération n°323/CP du 26 février 1999

relative aux règles générales de prévention du risque chimique et à la fiche de données sécurité

#### Art 3

Le chef d'établissement doit procéder à l'évaluation des risques encourus pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Elle doit porter, autant que possible, sur les niveaux d'exposition collectifs et individuels et indiquer les méthodes envisagées pour les réduire.

#### Art 4

Les emplacements de travail doivent être équipés de moyens efficaces assurant l'évacuation des vapeurs, gaz aérosols et poussières

#### Art 6

Des appareils de protection individuels adaptés aux risques encourus sont mis à la disposition des travailleurs





### **Quelle règlementation?**

#### Arrêté n°656 du 21 mars 1989

relatifs aux substances et préparations dangereuses

#### Art 7

Conditions de l'emballage : doit empêcher toute déperdition du contenu ; les matières le constituant ne doivent pas être susceptibles d'être attaquées par le contenu.

#### Art 8

Etiquetage : dimensions et éléments obligatoires

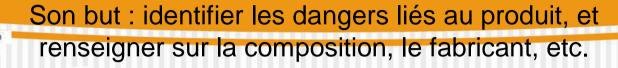
#### Art 12 à 14

Règles de classification des préparations





### L'étiquette

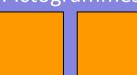




Désignation commerciale

- Nom chimique des substances dangereuses (toxique, nocive, irritante, corrosive,...)
- 4 Phrases R Phrases S

Pictogrammes



Indication des types de danger





Nom et adresse du fabricant ou distributeur 5





# L'étiquette

#### Symboles et indications de danger actuels



C - Corrosif



N - Dangereux pour Penvironnement



E - Explosif



T+ - Très toxique





Xi - |rritant



Xn - Nocif



O - Comburant



F+ - Extrêmement inflammable



F - Facilement inflammable

#### Nouveaux pictogrammes de danger







### La Fiche de Données de Sécurité (FDS)

#### Son but:

Informer les utilisateurs sur les risques présentés par les produits chimiques en leur apportant les renseignements nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité.

- → Datée et remise par le fournisseur à la première livraison
- → Rédigée en français



Conserver toutes les FDS des produits utilisés ou résents dans le local de stockage.

Réaliser des fiches résumant les points essentiels conternant la manipulation/stockage et les premiers secours F





#### Les points importants à retenir :

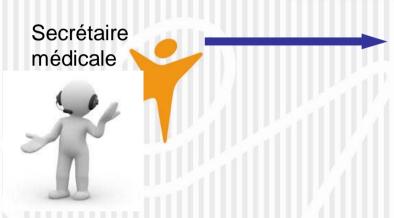
- 1. Identification du produit chimique et fabricant
- 2. Informations sur les composants
- 3. Identification des dangers
- 4. Les premiers secours
- 5. Mesures de lutte contre l'incendie
- 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- 7. Stockage et manipulation
- 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et EPI adéquats
- 9. Propriétés physico-chimiques
- 10. Stabilité du produit
- 11. Informations toxicologiques
- 12. Informations écotoxicologiques
- 13. Elimination des déchets
- 14. Transport
- 15. Informations règlementaires relatives au classement et étique
- 16. Autres informations







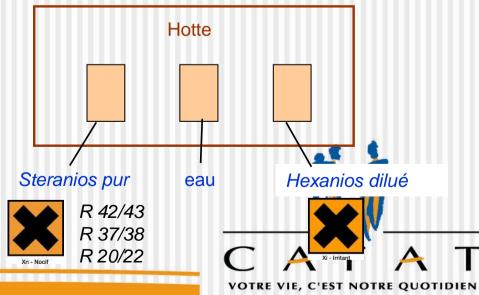
Reconnaissance de la maladie professionnelle n°66 – affections respiratoires de mécanisme allergique



**Asthme** 

Utilisation de produits chimiques lors du nettoyage et désinfection du matériel médical (endoscopes)

- Etude du poste de travail
- Vérification du fonctionnement de la hotte
   → vitesse d'aspiration insuffisante : inférieure à celle conseillée par l'INRS





Reconnaissance de la maladie professionnelle n°66 – affections respiratoires de mécanisme allergique

#### Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnele

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES de provoquer ces maladies
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	7 jours	1. Travail en présence de toute protéine en aérosol.
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.	7 jours	2. Elevage et manipulation d'animaux (y compris la préparation et le conditionnement d'arthropodes et de leurs larves).
Insuffisance respiratoire chronique obstructive secondaire à la maladie asthmatique.	1 an	3. Utilisation et conditionnement de carmin et poudres d'insectes. 4. Préparation et manipulation des fourrures et feutres naturels 23. Travaux exposant à l'azodicarbonamide, notamment dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc et au styrène, isophoronediamine, aziridine polyfonctionnelle, triglycidyl isocyanurate. 24. Préparation et mise en œuvre de colorants, notamment à hétérocycles halogénés, acryloylamines ou vinylsulfones, pipéridinyl triazine, ninhydrine. 25. Préparation et utilisation de colles au cyanoacrylate. 26. Travaux exposant à des émanations de glutaraldéhyde. 27. Travaux exposant à des émanations d'oxyde d'éthylène, notamment lors de la stérilisation. 28. Travaux de désinfection et de stérilisation exposant à des émanations de : chlorhexidine, hexachlorophène



Reconnaissance de la maladie professionnelle n°66 – affections respiratoires de mécanisme allergique

#### Les recommandations:

- 1. Améliorer le système de captation des émissions, et de ventilation du local
- 2. Rechercher un produit de substitution moins dangereux
- 3. Informer le personnel sur les dangers inhérents aux produits chimiques / Former le personnel à la manipulation en sécurité des produits dangereux





Reconnaissance de la maladie professionnelle n°65 – lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Coiffeuse

Gonflements et démangeaisons au niveau des 2 mains Début de l'apparition des symptômes 2 ans auparavant

Utilisation de colorants, décolorants, produits de défrisage, permanente, shampoing, etc.





**VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN** 

Quantification du nombre et types de prestations réalisées par jou

• Inventaire des produits utilisés



# Reconnaissance de la maladie professionnelle n°65 – lésions eczématiformes de mécanisme allergique

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition » au risque ou confirmées par un test épicutané positif au produit manipulé.	15 jours	Préparation, emploi, manipulation des agents nocifs limitativement énumérés ci-après :  A Agents chimiques : Acide chloroplatinique ; Chloroplatinates alcalins ; Cobalt et ses dérivés ; Persulfates alcalins ; Thioglycolate d'ammonium ; Epichlorhydrine ; Hypochlorites alcalins ; Ammonium quaternaires et leurs sels, notamment dans les agents détergents cationiques ; Dodécyl-aminoéthyl glycine ; Insecticides organochlorés ; Phénothiazines ; Pipérazine ; Mercapto-benzothiazole ; Sulfure de tétraméthyl-thiurame ; Acide mercapto-propionique et ses dérivés ; N-isopropyl N'-phénylparaphénylène-diamine et ses dérivés ; Hydroquinone et ses dérivés ; Dithiocarbamates ; Sels de diazonium, notamment chlorure de diéthylaminobenzène diazonium ; Benzisothiazoline-3-one ; Dérivés de la thiourée ; Acrylates et méthacrylates ; Résines dérivées du para-tert-butylphénol et du para-tert-butylcatéchol ; Dicyclohexylcarbodiimide ; Glutaraldéhyde.  B Produits végétaux ou d'origine végétale : Produits d'extraction du pin, notamment essence de térébenthine, colophane et ses dérivés ; Farines de céréales.



Reconnaissance de la maladie professionnelle n°65 – lésions eczématiformes de mécanisme allergique

#### Les recommandations :

- Réduire le contact prolongé : port de gants à manchettes, alternance de travail
- 2. Mesures d'hygiène : interdiction d'utiliser les serviettes des clients pour se sécher les mains, désinfection des outils (peignes, ciseaux, etc)
- 3. Reconversion professionnelle





### Prévention du risque chimique

La prévention passe par l'évaluation du risque chimique, tant lors de la manipulation que lors du stockage ou de son élimination.

#### Mesures générales :

- Substituer les agents chimiques dangereux (CMR, T+, T) par des produits moins dangereux
- Limiter les quantités de produits utilisés pour chaque opération
- Réduire le nombre de travailleurs exposés et la durée d'exposition
- Capter les émissions à la source et ventiler les locaux (mesures de protection collective)
- Mettre en place des règles d'hygiène strictes
- Mettre à disposition les EPI adaptés aux produits manipulés





# DES QUESTIONS









# Lamiante

Philippe DI MAGGIO DTE



# 4

# Lamiante-industrielle





#### ATTENTION CONTIENT DE L'AMIANTE

Respirer la poussière d'amiante est dangeureux pour la santé

Suivre les consignes de sécurité

PD465L



**VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN** 



#### PROPRIETES DE L'AMIANTE







Résiste aux hautes températures.



Résiste aux micro-organismes.

Résiste mécaniquement.

Résiste à l'usure.







# Produits contenant de l'amiante Rubriques de classification

Amiante brut en vrac : bourre, flocages, isolant, protection thermique et acoustique.

Amiante dans des poudres, des produits minéraux (sauf amiante-ciment): enduits, enduits de façade, enduits-plâtre de protection incendie, mortiers colles, mortiers de protection incendie, mortiers réfractaires, poudre à mouler.

Amiante dans des liquides ou des pâtes : colles, enduits, mastics, mousses, pâte à joint, peintures.

Amiante en feuilles ou en plaques : cartons, cloisons, coquilles, faux-plafonds, feuilles, feutres, filtres, panneaux, papier, plaques .

Amiante tissé ou tressé: bandes, bourrelets, cordons, couvertures, matelas, presse-étoupe, rideaux, rubans, tissus, tresses, vêtements.



### Produits contenant de l'amiante Rubriques de classification

Amiante dans une résine ou une matière plastique : embrayage, freins, isolateurs électriques, joints, matériaux composites, mousses, nez de marches, revêtements muraux, revêtements de sols en dalles ou en rouleaux.

Amiante-ciment : bacs, bardage, canalisations, cloison, éléments de toiture, gaine, plaque, plaques de toiture, tablettes, tuyaux.

Amiante dans des produits noirs : bardeaux bitumeux, bitumes, colles bitumineuses, enduit de protection anticorrosion (voitures, wagons), enduit de protection d'étanchéité (écluses, bassins, canaux...), étanchéité de toiture, mastics, revêtements routiers.

Amiante dans des matériaux et équipements : chaudières, clapets coupe-feu, étuves, fours, portes, portes d'ascenseur, radiateurs.



#### **REGLEMENTATION AMIANTE INDUSTRIELLE**

Délibération n°211CP du 15 octobre 1997 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante

#### PLAN DE PREVENTION

Activité de

confinement et de

retrait de matériaux

Activité de fabrication, de transformation de matériaux contenant de l'amiante

(concentration en fibres)

comptage

contenant de l'amiante Identification, mesure et

Suivi médical des salariés

Activité et intervention

sur des matériaux ou

appareils susceptibles

de libérer des fibres

d'amiante

Protection collective

Protection individuelle

Chrysotile: 0.1 fibre / cm3 sur 8 heures

Autres: 0.1 fibre / cm3 sur 1 heures

Fibres: L >  $5\mu$  et l >  $3\mu$  + rapport L/l > $39^{TRE}$ 



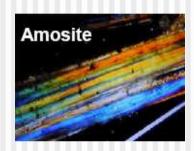
#### **Mesures - Microscopie**

#### Identification, mesure et comptage

MOLP: microscopie optique à lumière polarisée



Grossissement x 100 Diamètre >0.5µ





#### MOCP: microscopie optique à contraste de phase



Grossissement x 100

Diamètre >0.5µ





#### **Mesures - Microscopie**

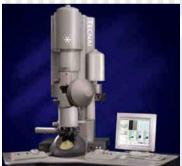
MEBA: microscopie électronique à balayage analytique



Grossissement x 2200

Diamètre >0.15µ

META: microscopie électronique à transmission analytique



Grossissement x 10000 à 30000

Diamètre >0.01µ

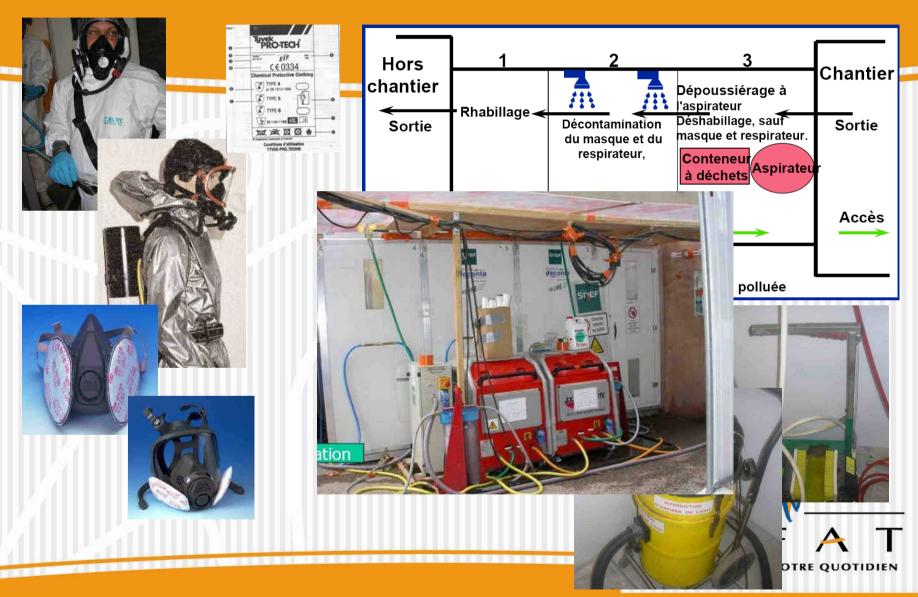




#### **PREVENTION**

Protection individuelle

Protection collective – Installations communes





















#### ATTENTION CONTIENT DE L'AMIANTE

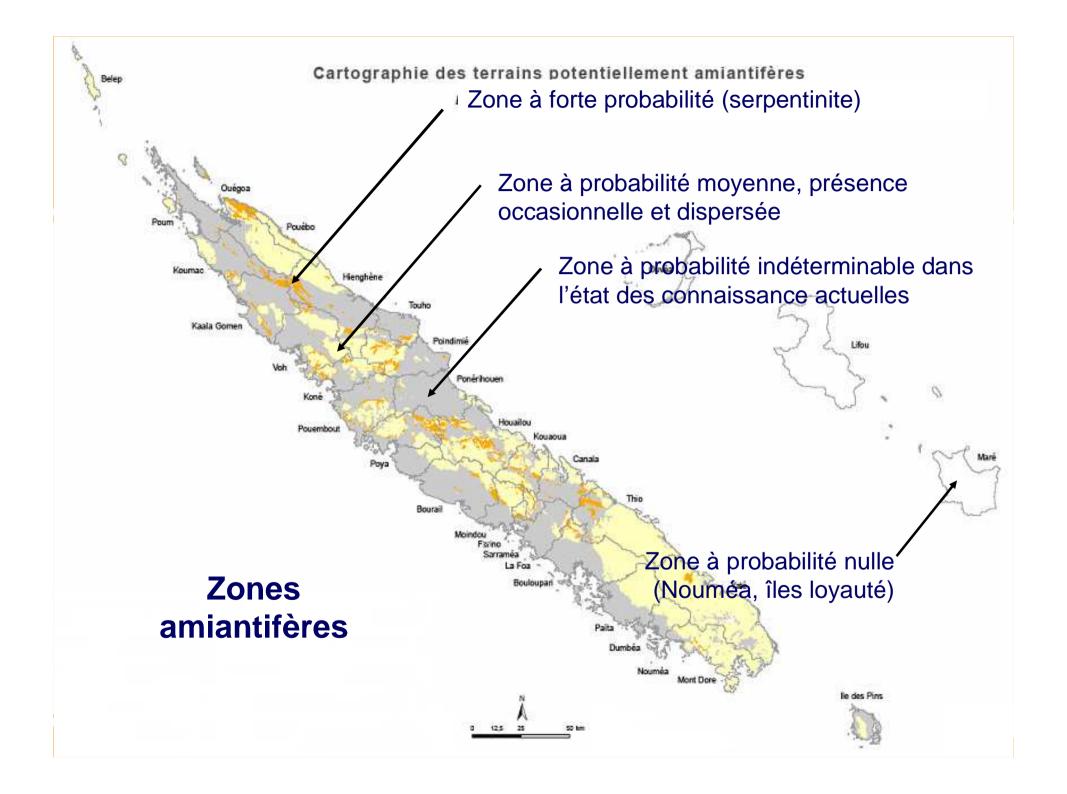
Respirer la poussière d'amiante est dangeureux pour la santé

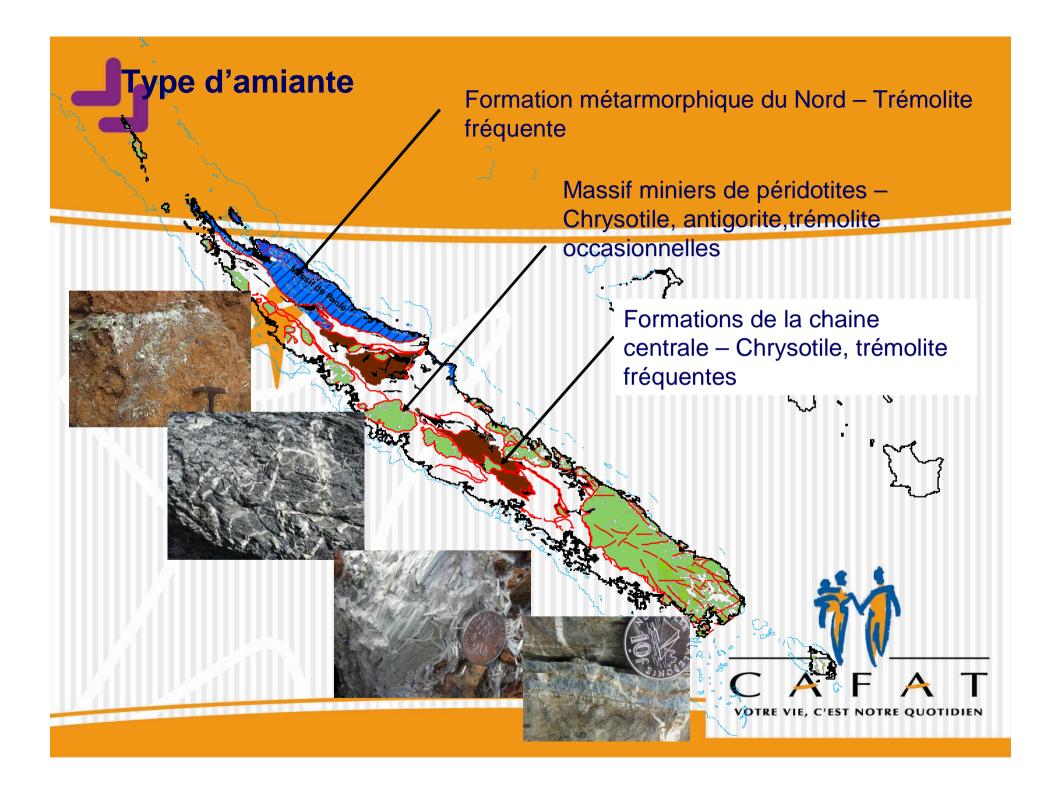
Suivre les consignes de sécurité

PD465L



CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



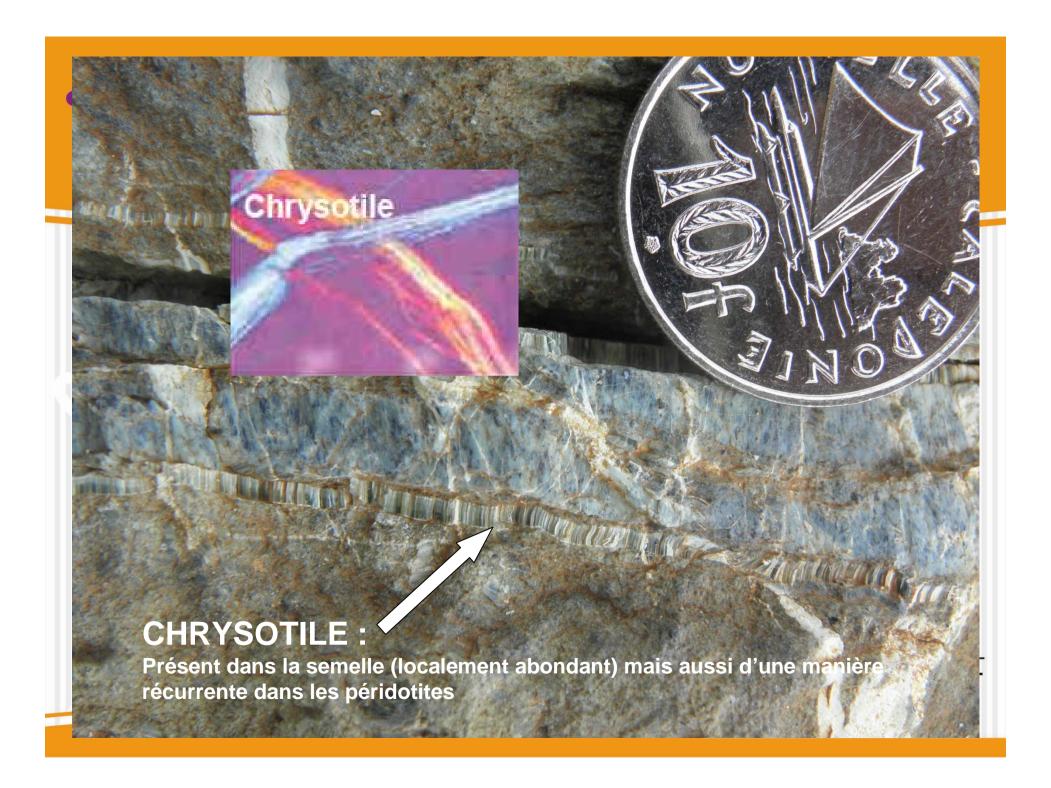


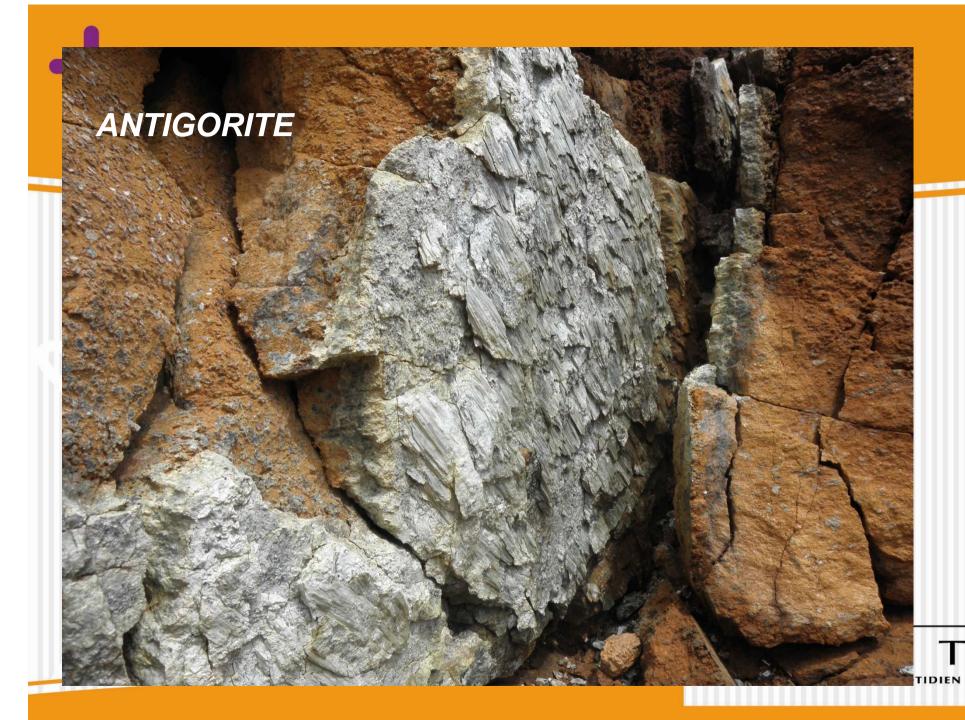


## L'amiante environnementale ...

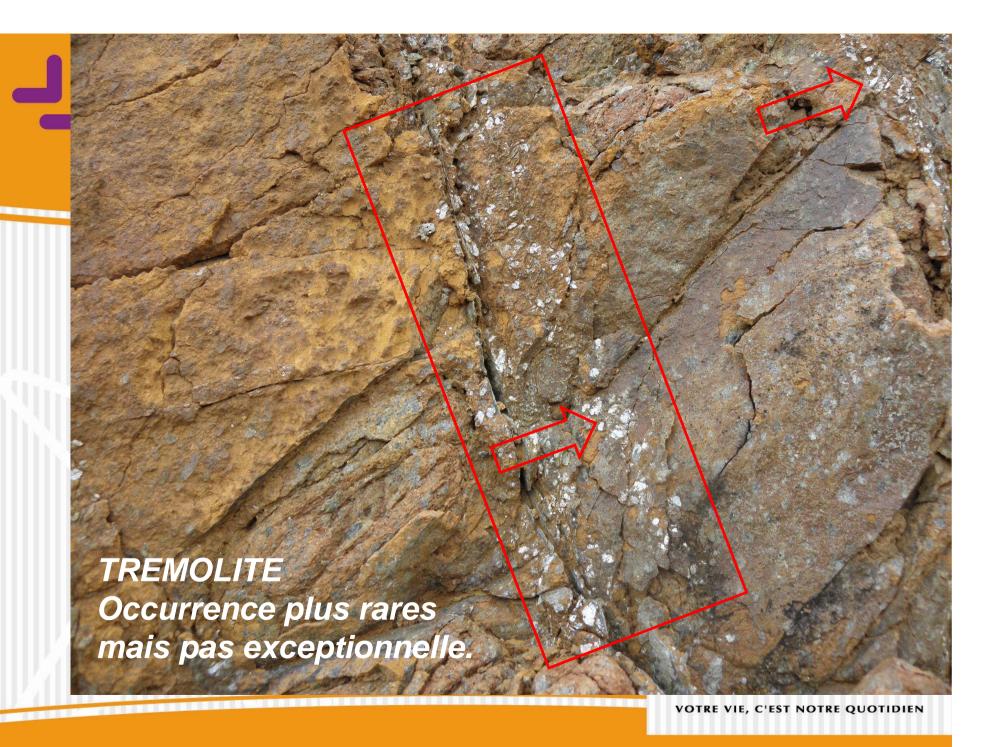
A quoi ça ressemble?

















## REGLEMENTATION AMIANTE ENVIRONNEMENTALE

Délibération n° 82 du 5 août 2010 relative à la protection des travailleurs contre les poussière issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics

Protection collective Protection individuelle Plan de prévention Étude géologique Prélèvements et analyses Évaluation des risques Formation des salariés Notice de prévention pour les postes de travail Gestion des déchets Aptitude et suivi médical des salariés





## REGLEMENTATION AMIANTE ENVIRONNEMENTALE

Arrêté n° 2010-4553/GNC du 16 novembre 2010 pris pour l'application de la délibération relative à la protection des travailleurs contre les poussière issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics

Détaille le plan de prévention 0.1 fibre par cm3 (MOCP) Registre des déchets

Contenu de l'attestation d'exposition des salariés (annexe 2)

Contenu de la formation des salariés (opérateur et encadrement annexe 3)





#### **PREVENTION**

Protection individuelle

Protection collective



> Recouvrement



Accès réglementés aux zone d'évolution des engins



> Brumisation







Des questions









#### Inhalation de fibres : effet sur la santé

#### Maladies de l'amiante

Les fibres pénètrent jusqu'aux alvéoles pulmonaires



O Alix / Phanie

Piégées, ces fibres peuvent provoquer des inflammations non cancéreuses ou des anomalies chromosomiques, point de départ de maladies bénignes ou de cancers :

**VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN** 



#### Maladies de l'amiante

#### Atteintes pleurales bénignes

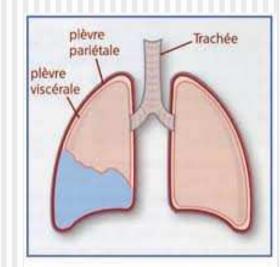
Lésions de la plèvre qui ne constituent pas les prémices d'un cancer

du poumon ou de la plèvre

On distingue différents types d'atteintes pleurales bénignes :

Pleurésie bénigne (épanchement de liquide)

 Fibrose pleurale (sclérose consécutive à une pleurésie pouvant parfois entraîner des calcifications)







#### Cancers de l'amiante

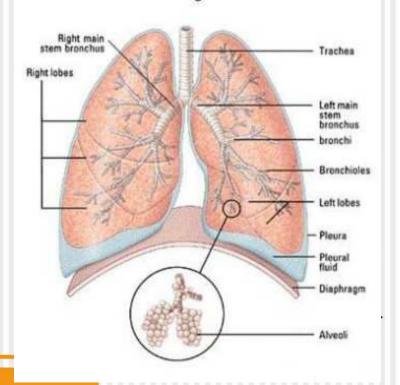
#### **Asbestoses**

Les fibres d'amiante pénètrent dans le poumon et provoquent une inflammation, qui se transforme en fibrose (épaississement du tissu pulmonaire).

Lungs

Il se passe généralement une dizaine d'années entre l'inhalation et la survenue de la maladie.

Il n'y a pas de traitement efficace de cette maladie en recul depuis la diminution des taux d'exposition à l'amiante.





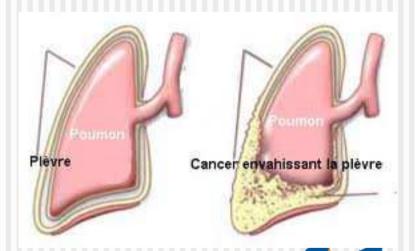
#### Cancers de l'amiante

#### Mésothéliomes

Le mésothéliome atteint la membrane de la plèvre ou plus rarement, le péritoine (membrane protectrice des intestins dans la cavité abdominale) ou le péricarde (membrane qui entoure le coeur).

Ce cancer de la plèvre est quasi-exclusivement lié à une exposition à l'amiante.

Cette maladie peut se développer trente à quarante ans après l'exposition à l'amiante.



Aucun traitement n'ayant fait la preuve de son efficacité, ce cancer est un très mauvais pronostic. Dans une majorité de cas, le patient meurt dans l'année qui suit le diagnostic.

CAFAT



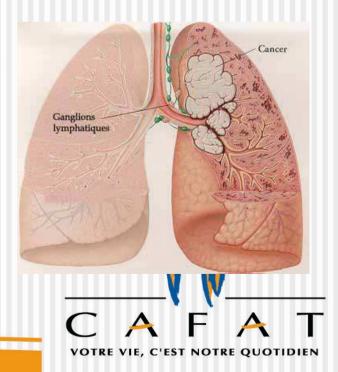
#### Cancers de l'amiante

#### Cancers du poumon

Chaque année, plus de 25 000 cancers du poumon sont diagnostiqués en France. Parmi eux, 5 à 10 % seraient liés à l'inhalation d'amiante

Difficile de distinguer son influence de celle du tabac. Le cancer apparaîtrait en moyenne 15 à 20 ans après l'exposition à l'amiante. L'amiante multiplie par 5 le risque de développer un cancer du poumon (fumeurs).

Le pronostic de la maladie dépend fortement de la précocité de son diagnostic, de la localisation des tumeurs et de l'état général de santé du patient.





#### CONCLUSION

Aujourd'hui, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) reconnaît que 76 % des chantiers de désamiantage ne respecteraient pas les règles de sécurité et exposeraient la santé des ouvriers et des personnes habitant à proximité.

Les prévisions les plus pessimistes en matière de santé publique tablent sur 100 000 morts d'ici 2025

A savoir : Certaines études relient l'amiante à d'autres localisations de cancers : larynx, côlon, appareil digestif, colon, rectum et appareil urogénital... mais ces liens restent l'objet d'une controverse scientifique.

**VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN** 



# Merci de votre attention

